AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

213C2011
FR0000060832-FS0777

24 décembre 2013

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

PRECIA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 23 décembre 2013, la société anonyme Amplegest[1] (73 boulevard Haussmann, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 18 décembre 2013, le seuil de 5% du capital de la société PRECIA et détenir, pour le compte desdits fonds, 22 964 actions PRECIA représentant autant de droits de vote, soit 4.01% du capital et 2,71% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions PRECIA sur le marché.

[1] Contrôlée au plus haut niveau par la société Invest Securities. La société Amplegest déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

[2] Sur la base d'un capital composé de 573 304 actions représentant 848 265 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.